

Ministère  
de l'Écologie  
de l'Énergie, du  
Développement Durable et  
de l'Aménagement du  
Territoire

# CROSS CORSEN - OUESSANT

*Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage*

## Bilan d'activité 2008

Corsen



Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

# SOMMAIRE

I- SAUVETAGE .....	4
I-1 ANALYSE GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS .....	4
I-1.1. Nombre d'opérations et répartition saisonnière.....	4
I-1.2. Conséquences générales pour les personnes .....	4
I-2. BILAN PAR ACTIVITÉ.....	5
I-2.1. Navigation de commerce.....	6
I-2.2 Pêche professionnelle.....	6
I-2.3 Navigation de plaisance, loisirs nautiques et activités littorales: .....	8
I- 3. ELÉMENTS D'ANALYSE COMPLÉMENTAIRES .....	8
I.3.1. Répartition géographique par département littoral: (entre parenthèses les chiffres de 2007).....	8
I.3.3. L'assistance médicale .....	9
I.4. TEMPS D'UTILISATION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE.....	10
I-4.1 Les moyens nautiques.....	10
I.4.2 Les moyens terrestres.....	11
I-4.3 Les moyens aériens .....	12
III- SURVEILLANCE DU TRAFIC MARITIME A OUESSANT .....	14
II- 1.DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE TRAFIC : .....	14
II-2 SUIVI DES NAVIRES EN AVARIE .....	14
II- 3.DÉTECTION ET TRAITEMENT DES SITUATIONS DANGEREUSES. ....	15
II- 4.BILAN DES INFRACTIONS .....	16
II-5 BILAN DES AUTORISATIONS DE MOUILLAGE ET DE PASSAGE DANS LES CHENAUx ACCORDÉES EN ZONE CORSEN.....	16
II-5.1- Transit dans les chenaux de la mer d'Iroise.....	16
II-5.2- Mouillages.....	17
II-.6. EVÈNEMENTS MAJEURS POUR L'ANNÉE 2008 .....	17
III- SURVEILLANCE DES POLLUTIONS .....	18
III-1 EVOLUTION DU NOMBRE DE POLLUTIONS .....	18
III-2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES POLLUTIONS.....	19
III-3 ORIGINE DU SIGNALEMENT DES POLLUTIONS .....	19
III-4 EVÈNEMENTS MAJEURS POUR L'ANNÉE 2008 .....	20
IV- SURVEILLANCE DES PÊCHES. ....	21
IV-1 ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE DES PÊCHES PAR LE CROSS CORSEN.....	21
IV-2 ELÉMENTS CHIFFRÉS .....	22
V- DIFFUSION DE L'INFORMATION NAUTIQUE.....	22

**Avant-propos**

Service spécialisé de l'administration des Affaires Maritimes (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire), le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage de Corsen « CROSS Corsen-Ouessant » est implanté à proximité de Brest.

Il exerce ses compétences de la baie du Mont Saint-Michel à la pointe de Penmarc'h.

Ses principales missions concernent :

- La coordination du sauvetage en mer.
- La surveillance de la circulation maritime.
- La police des pêches maritimes.
- Le recueil d'informations relatives aux rejets illicites en mer.
- La diffusion de messages d'informations sur la sécurité nautique.

Le présent document fait état des données chiffrées permettant d'apprécier le volume d'activité propre au CROSS pour l'année 2008 et souligne les tendances observées dans ses domaines d'attribution.

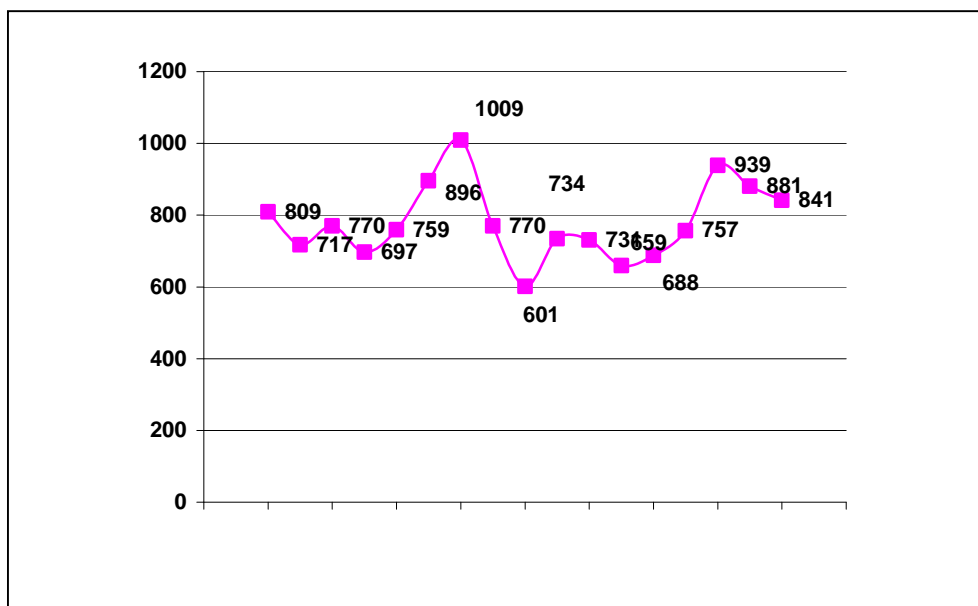
# I- SAUVETAGE

## I-1 Analyse générale des opérations

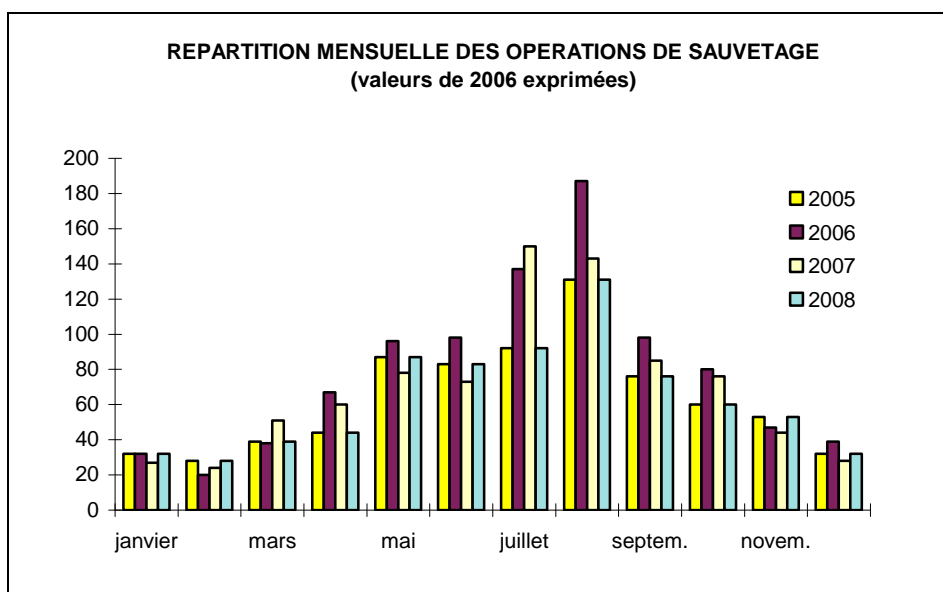
### I-1.1. Nombre d'opérations et répartition saisonnière

841 opérations ont été menées en 2008 dans la zone de compétence du CROSS CORSEN. Ce chiffre marque une stabilité de l'activité par rapport à l'année 2007 (881 opérations).

A ce chiffre s'ajoutent 687 affaires classées en « affaires générales », n'ayant pas entraîné la mise en œuvre de moyens nautiques, aériens ou terrestres de sauvetage, mais un travail d'enquête et de prise de renseignements par le CROSS CORSEN, sans engagement de moyens.



Les 451 interventions menées pendant la saison estivale (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre) représentent 54% de l'activité annuelle du CROSS



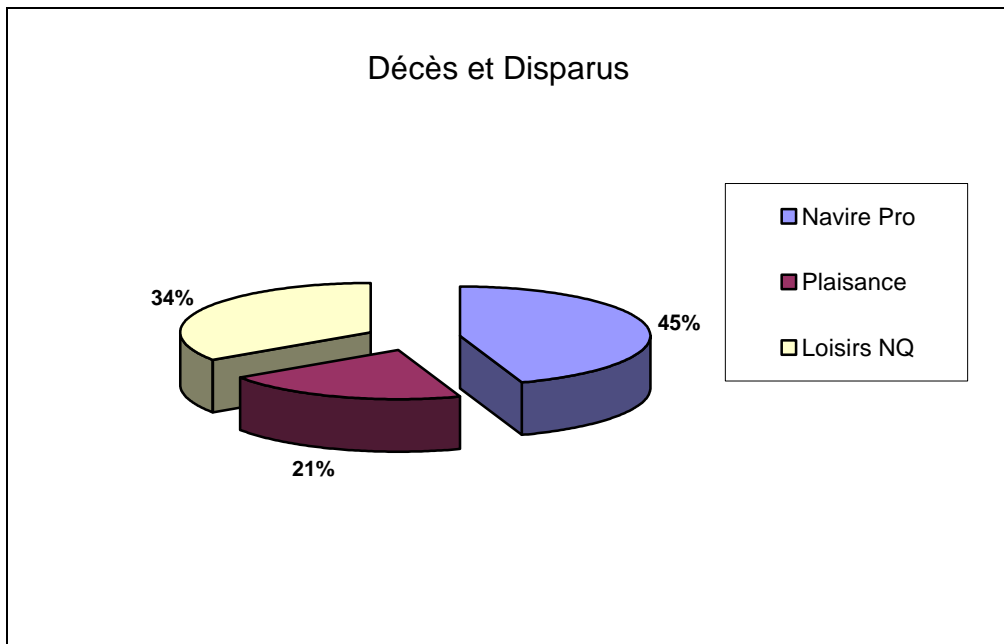
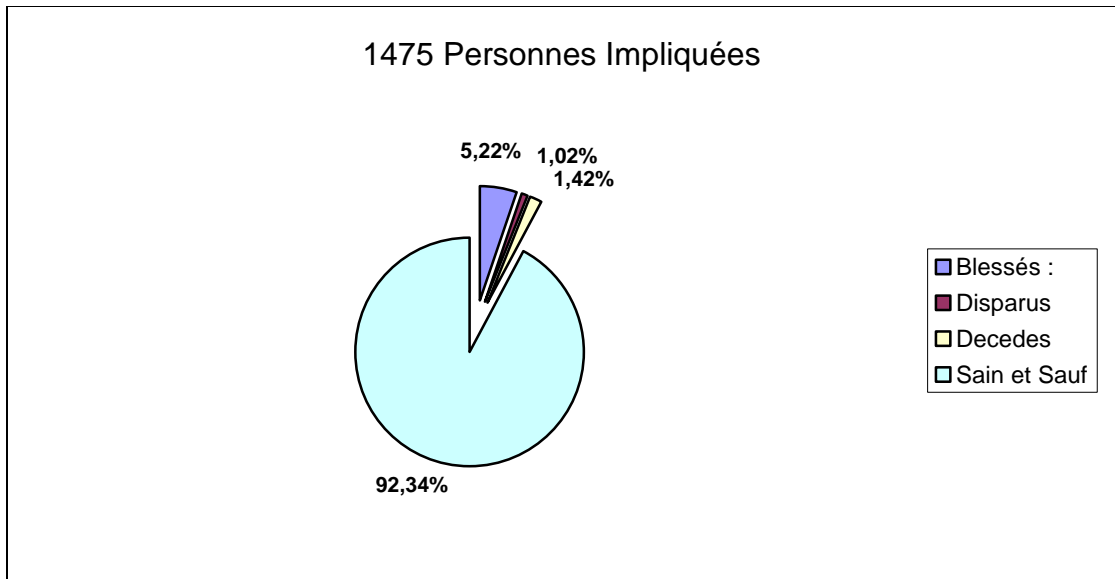
### I-1.2. Conséquences générales pour les personnes

1475 personnes (1514 en 2007) ont été impliquées dans les opérations de sauvetage coordonnées par le CROSS CORSEN.

Le nombre de blessés, 77, est en nette diminution par rapport à celui enregistré en 2007 (111).

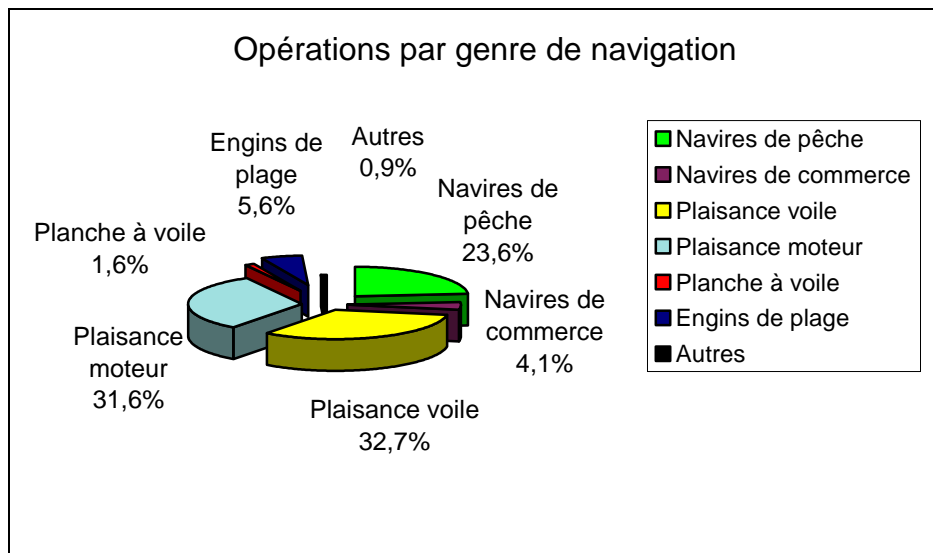
36 décès ou disparitions sont à déplorer soit un quart de moins que l'année précédente (48 en 2007).

Parmi ces 36 victimes, on en dénombre 6 dans le secteur de la plaisance, 10 des loisirs nautiques et 13 marins professionnels (pêche et commerce).



### I-.2. Bilan par activité

L'analyse des types de flotteurs impliqués montre qu'en 2008, **4.1%** des opérations à bord de navires ont concerné la navigation de commerce, **23.6 %** la pêche, et **64 %** les activités de plaisance embarquée.



## I-2.1. Navigation de commerce

**26 navires** ont été impliqués dans des opérations de sauvetage, chiffre en nette diminution par rapport à l'année 2007 (43).

### Cargo Susie – 7 février 2008

Le 7 février à 18h11 le Cross Corsen est saisi par le cargo Roumain *Susie* pour procéder à l'évacuation d'un de ses membres d'équipage pris de vertiges. Ce navire venant de Rouen se rend en Egypte. Le navire se trouve à environ 80 km dans le nord d'Ouessant et transporte 8000 tonnes de Pois.

L'hélicoptère Dauphin de la marine nationale basé à Lanvéoc procède à l'évacuation du marin qui décède à son arrivée à l'hôpital de la Cavale Blanche à Brest. Ce jour à 7h23, le cargo *Susie* demande de procéder à une nouvelle évacuation d'un autre membre d'équipage souffrant des mêmes symptômes. Un hélicoptère Super Frelon de la Marine nationale achemine le second malade à la Cavale Blanche à 08h00.

Au vu de ces éléments, les autorités maritimes proposent au cargo *Susie* de se rapprocher des côtes pour des investigations complémentaires. Selon les premiers éléments, les marins pourraient avoir été victimes d'une intoxication à la phosphine (produit anti-germinatif utilisé pour conserver les céréales).



En attente du diagnostic médical et chimique de la situation, les treize membres d'équipage sont mis à l'abri sur le pont du navire.

L'investigation menée à bord du bâtiment par les pompiers et les marins pompiers de la Marine nationale permet de confirmer l'absence de danger pour le navire et son environnement.

Suite à ces éléments, le commandant du cargo est autorisé à se rendre sur Brest.

Dès son arrivée au mouillage en rade vers 23h00, trois membres d'équipage sont dirigés vers un hôpital pour des examens complémentaires.

## I-2.2 Pêche professionnelle

**151 navires** de pêche ont été impliqués dans des opérations de sauvetage en 2008. Le nombre d'opérations engendrées par ce secteur d'activité, est stable par rapport à 2007 (153).

Le nombre de personnes impliquées est en baisse, **362 personnes impliquées** (contre 437 en 2007), le bilan humain fait apparaître 36 **blessés** (42 en 2007), mais aussi 10 **décès ou disparus** (contre 6 en 2006).

### **Naufrage du navire de pêche « La P'tite Julie » - 07 janvier 2008**

Le 07 janvier 2008, vers 05h46 locale, le navire de pêche immatriculé à Saint Briec émet une détresse par VHF vers le Cross Corsen. Le CROSS déclenche les premiers moyens en émettant un message de relais de détresse. Plusieurs navires de pêche et de commerce font route vers les lieux.

Les conditions météo sur zone sont difficiles et les premières recherches ont lieu de nuit. Un marin sera récupéré par le super frelon mais le bilan est lourd, 6 marins sont décédés ou portés disparus.

### **Série d'accidents à la pêche d'août à décembre 2008**

Durant les 4 derniers mois de l'année, plusieurs navires de pêche de la côte nord Bretagne sont impliqués dans des événements de mer

**27 août 2008** : le Valou, navire de pêche de Saint Briec coule sans donner l'alerte. Seule la balise de détresse a permis d'alerter les secours. Le CROSS Corsen dépêche sur zone les vedettes SNSM de Saint Quay et Erquy ainsi que l'hélicoptère dauphin de Lanvéoc et l'avion britannique de Jersey « Air Search One ». Les deux marins sont récupérés sains et saufs dans leur radeau de survie.

**11 octobre 2008** : le navire de pêche immatriculé à Saint Briec « Enylève » s'échoue proche du sémaphore de Saint Quay Portrieux. Les deux membres d'équipage ont pu évacuer le navire sains et saufs. Celui ci coulera lors de son remorquage.

**13 octobre 2008** : vers midi, le CROSS est alerté par le navire de pêche « Adventur Vad » du chavirage d'un navire de pêche de 9 mètres « L'espoir » au large de Ploumanac'h. Une croche serait à l'origine du chavirage, le patron, seul membre d'équipage a été récupéré par le navire proche.

**16 octobre 2008** : peu après minuit la balise de détresse COSPAS SARSAT de la *Petite Margot*, chalutier de 11 mètres immatriculé à Saint Briec, se déclenche. Le navire se situait à une quinzaine de kilomètres au nord est de Bréhat. Immédiatement, d'importants moyens nautiques (vedettes SNSM de Saint Quay Portrieux et de Loguivy la mer) et aériens (hélicoptères Dragon 50 et Dauphin de service public) sont déployés sur la zone sous la coordination du CROSS Corsen. A 01h15, le patron du chalutier, seul membre d'équipage, qui avait pris place sur son radeau de survie, est récupéré sain et sauf par le Dauphin. Selon ses déclarations, la cause du naufrage serait une croche par l'arrière.

**27 octobre 2008** : vers 14h00 (locales), le chalutier *Keravel* immatriculé à Morlaix avec 2 hommes d'équipage à son bord annonce qu'il est en train de couler à environ 5 Milles dans le nord de Roscoff (Finistère). Le Cross Corsen dépêche sur zone le navire de pêche *Garlizen* de Morlaix qui récupère les deux membres d'équipage du *Keravel*. Ceux ci avaient pris place à bord de leur canot de sauvetage et sont sains et saufs.

**22 novembre 2008** : vers 01h30 du matin, le Cross Corsen est informé de l'échouement du chalutier *Trimardeur* immatriculé au Guilvinec, suite à une rupture de mouillage. Celui-ci se trouvait en baie du Stiff, aux abords de Porz Liboudou (29). Une reconnaissance est effectuée sur place par l'hélicoptère Dauphin de Lanvéoc peu avant 03h00, et conduit à l'hélicoptère du patron du chalutier, seul membre d'équipage. Celui-ci, pris en charge par les pompiers, se porte bien.

**24 novembre 2008** : vers 14h00, le CROSS Corsen est informé qu'un caseyeur de 10 mètres de long immatriculé à Saint Malo, le *Pierre blanche*, se trouve en difficulté non loin de l'île Agot (35). Le patron du caseyeur est récupéré par le chalutier *Ty Zobock* qui naviguait à proximité. Le deuxième membre d'équipage réussit à gagner la terre ferme suite à l'échouement du *Pierre blanche*. Ce dernier est transporté vers 15h00 par l'hélicoptère Dauphin de service public de Cherbourg, déployé sur zone, vers le CHU de Saint Briec pour observation. Son état de santé ne suscite pas d'inquiétude.

**02 décembre 2008** : en début de matinée le navire de pêche Emmanuel Jean, coquiller de 12 mètres immatriculé à Cherbourg coule alors qu'il se trouvait en action de pêche à 2,5 Milles au nord de la commune de Saint Lunaire (35). Le CROSS Corsen demande le déploiement de l'hélicoptère Dragon de Granville. Les trois membres d'équipage sont récupérés par les navires proches. Un des marins, malgré les tentatives de réanimation, ne peut être sauvé.

## I-2.3 Navigation de plaisance, loisirs nautiques et activités littorales:

459 navires et embarcations de plaisance ont fait l'objet d'opérations impliquant 931 personnes. (810 personnes embarquées sur les navires de plaisance et 121 personnes pour les activités nautiques)

Au total, ces activités de loisirs embarquées ou non, ont donc motivé 457 opérations, représentant 64% de l'activité totale du CROSS en matière de sauvetage .

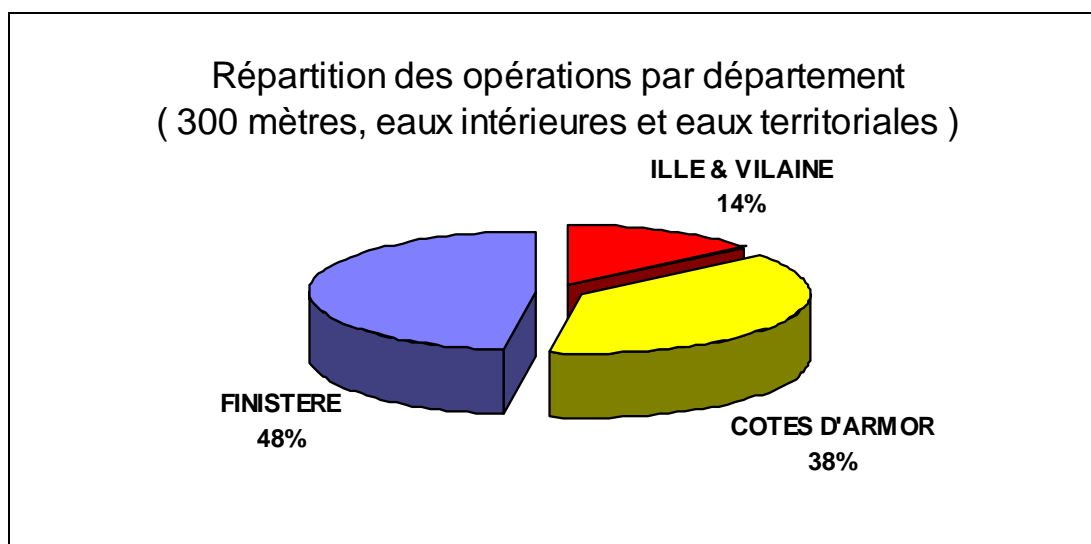
18 opérations relatives aux accidents de plongée ont causé la mort ou disparition de 3 personnes, confirmant la tendance des années précédentes dans ce secteur d'activité.

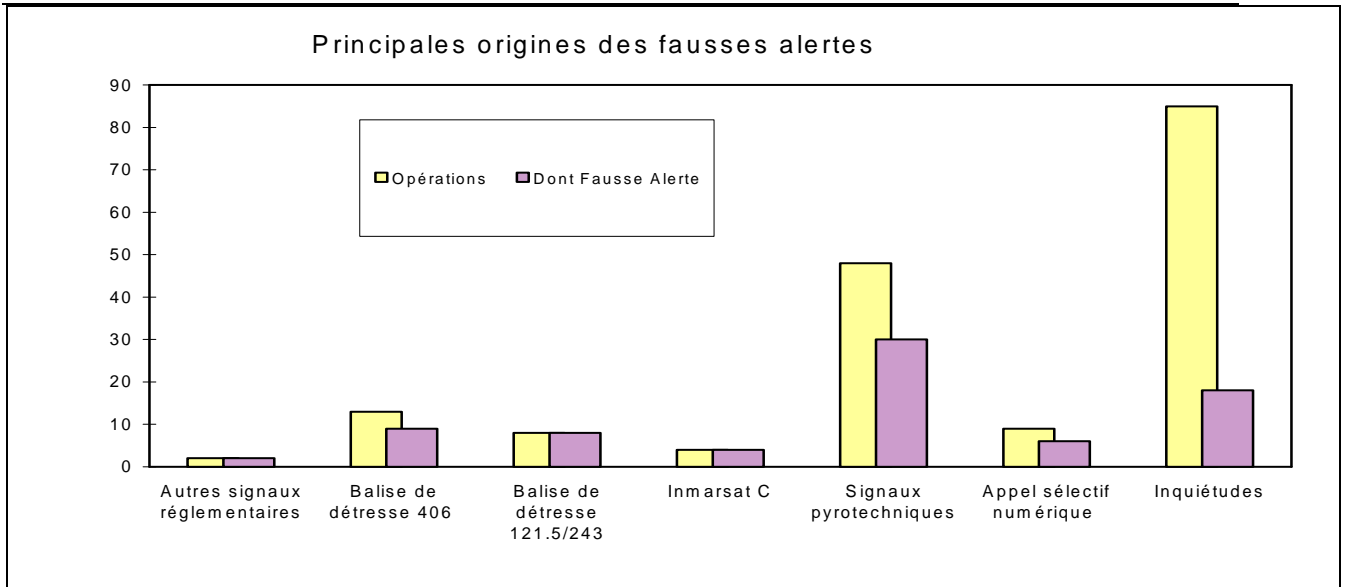


## I- 3. Eléments d'analyse complémentaires

1.3.1. Répartition géographique par département littoral: (entre parenthèses les chiffres de 2007).

	NB OPERATIONS	Disparues	Décédées	TOTAL
ILLE & VILAINE	105 (95)	0 (2)	2 (3)	2 (0)
COTES D'ARMOR	281 (292)	0 (3)	4 (13)	4 (16)
FINISTERE	355 (355)	10 (6)	10 (19)	20 (25)
TOTAL	741 (743)	10 (11)	16 (35)	36 (46)





Le CROSS a également reçu 66 alertes localisées en dehors de sa zone de compétence et retransmises au CROSS Gris Nez. Ces alertes ont été reçues dans le cadre de la veille ASN assurée en MF ondes hectométriques (couverture SMDSM de la zone A2).

### **1.3.3. L'assistance médicale**

70 opérations d'assistance médicale allant du simple déroutement après avis du centre de consultation médicale maritime de Toulouse (CCMM) à l'évacuation médicalisée, se sont déroulées en 2008.

Ce nombre est en diminution par rapport à l'année précédente (103 opérations en 2007).

Ces **70** opérations ont entraîné 43 évacuations médicalisées ou sanitaires (non médicalisées), et 27 opérations avec soins à bord.

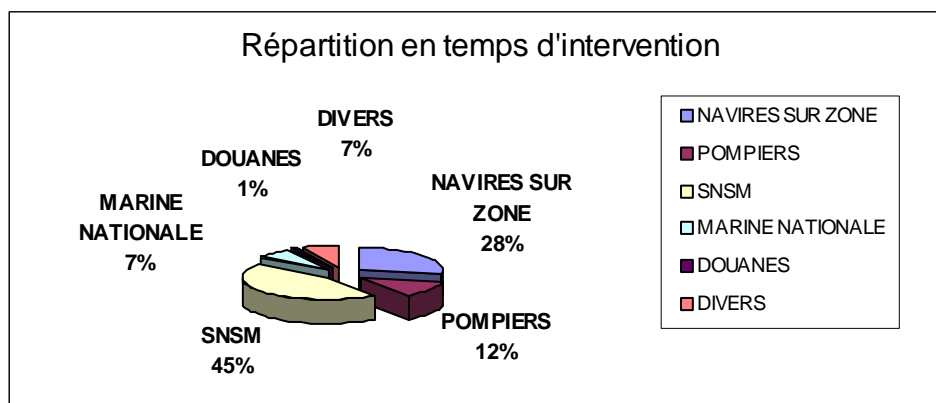
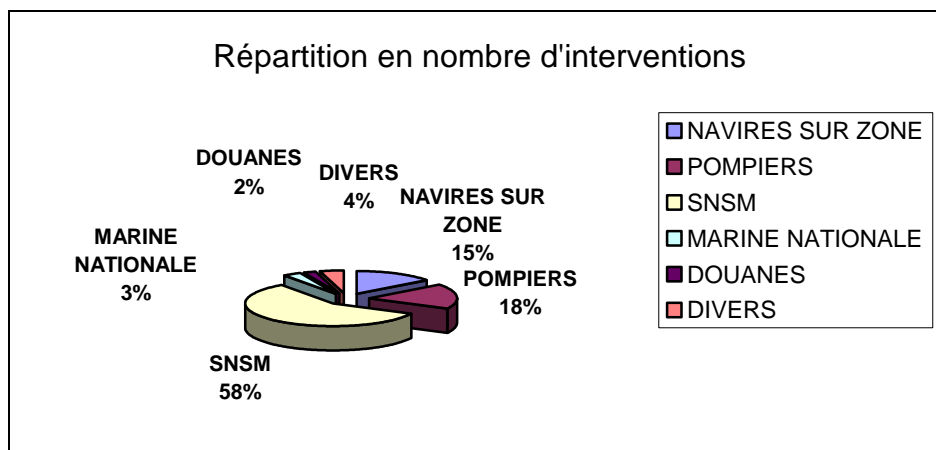


## I.4. Temps d'utilisation des moyens mis en œuvre

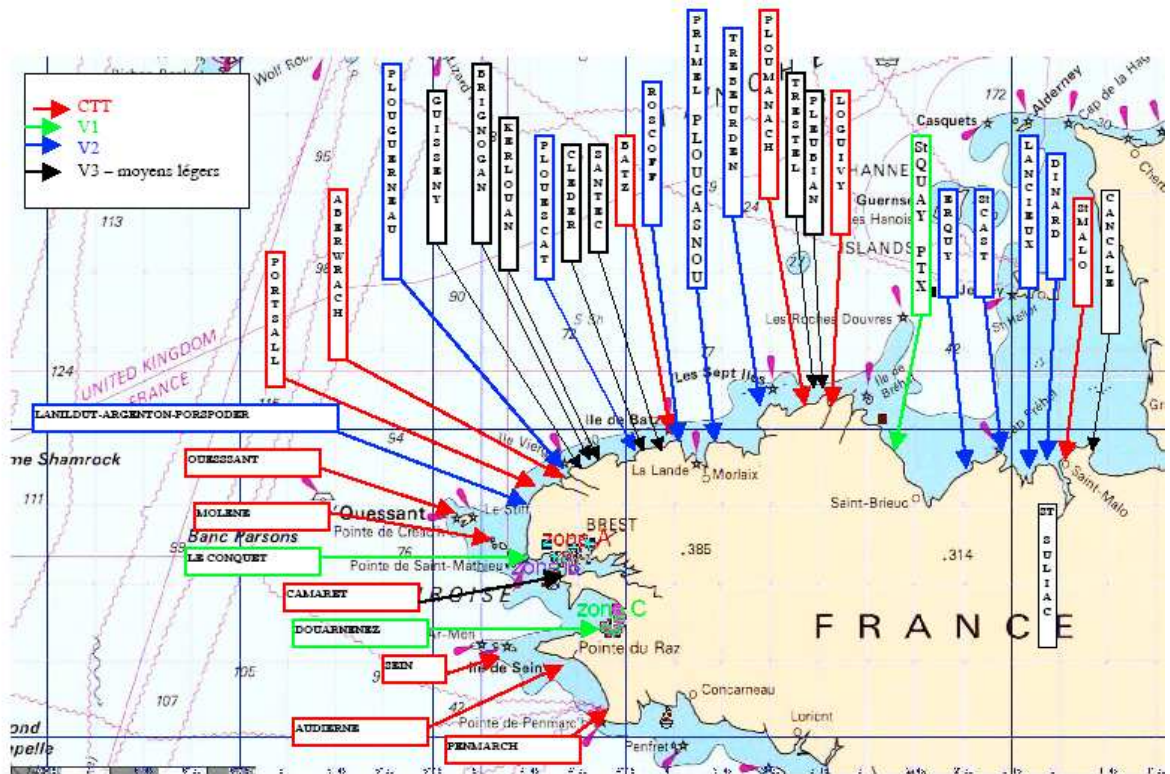
Au cours des opérations qu'il a dirigées, le CROSS CORSEN a coordonné l'action des moyens terrestres, nautiques et aériens relevant de différents départements ministériels, collectivités locales ou organismes privés.

1306 moyens ont été mis en œuvre (1420 en 2007), pour une durée totale de 2431 heures (2596 en 2007).

### I-4.1 Les moyens nautiques



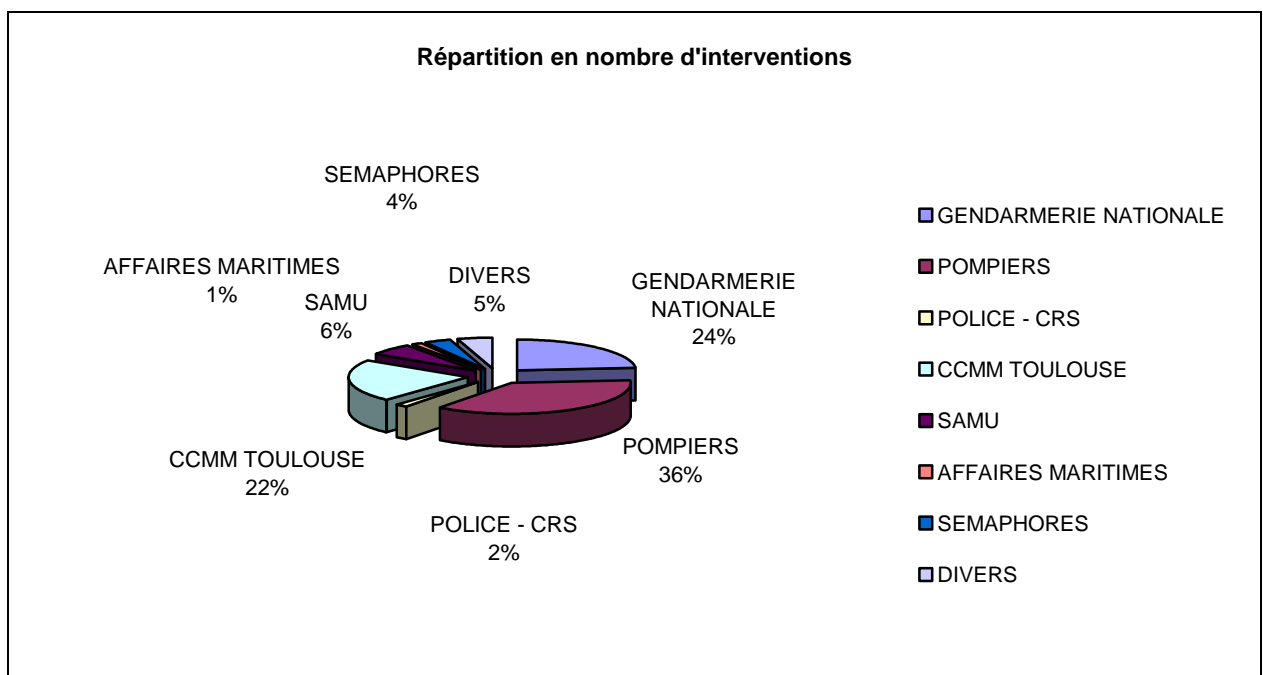
- Carte de répartition des moyens SNSM de la zone Corsen :

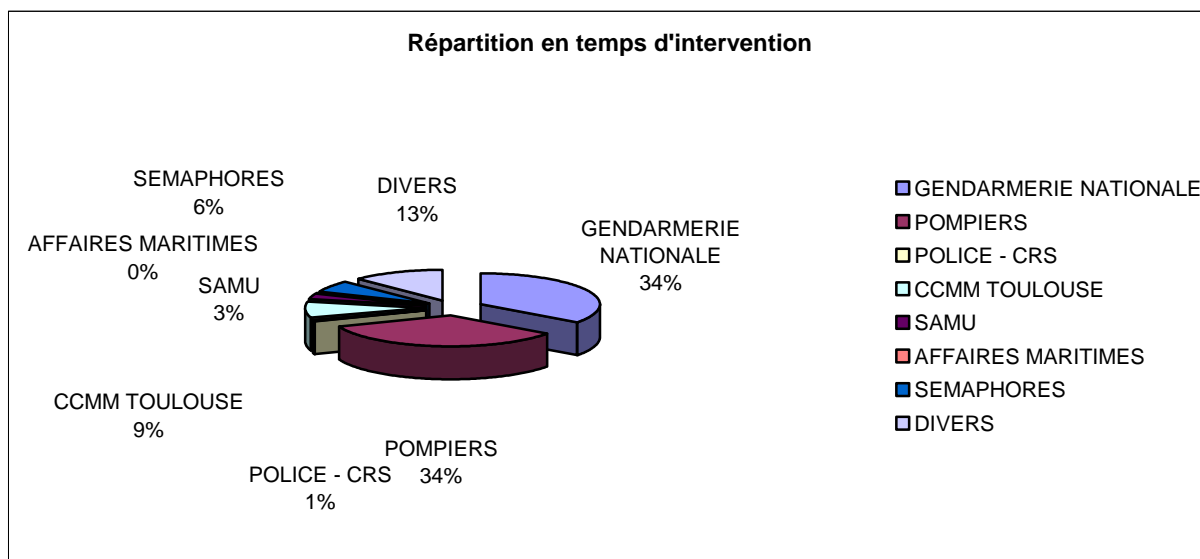


1.4.2 Les moyens terrestres

Les moyens terrestres ont réalisé 211 interventions pour une durée totale de 179 heures, se répartissant comme suit :

*(Il est à noter l'efficacité des sémaphores dans la chaîne du sauvetage en mer, qui dans la frange littorale, participe efficacement aux opérations et dont la participation n'apparaît pas dans les chiffres ci-dessous)*

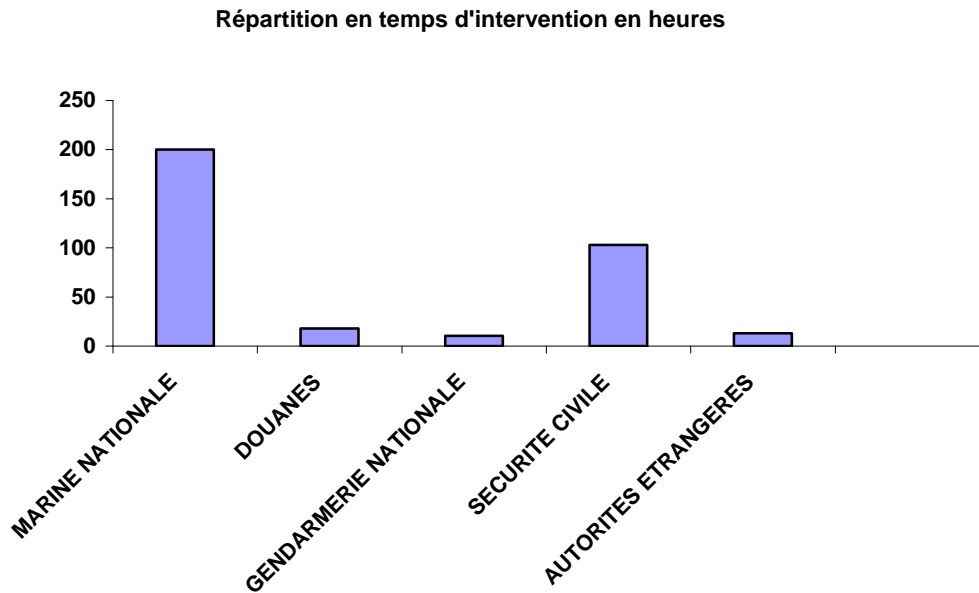
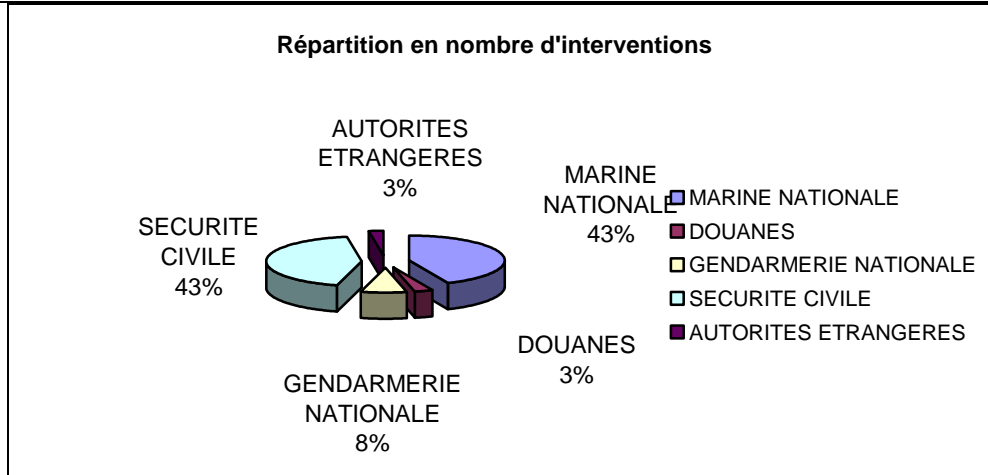




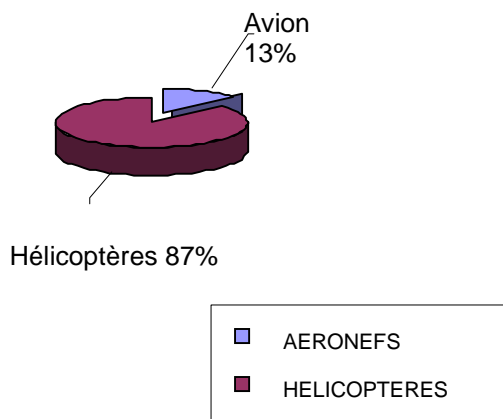
### I-4.3 Les moyens aériens

Les moyens aériens ont réalisé 192 interventions (186 en 2007) pour une durée totale de 344 heures (281 heures en 2007), se répartissant comme suit :





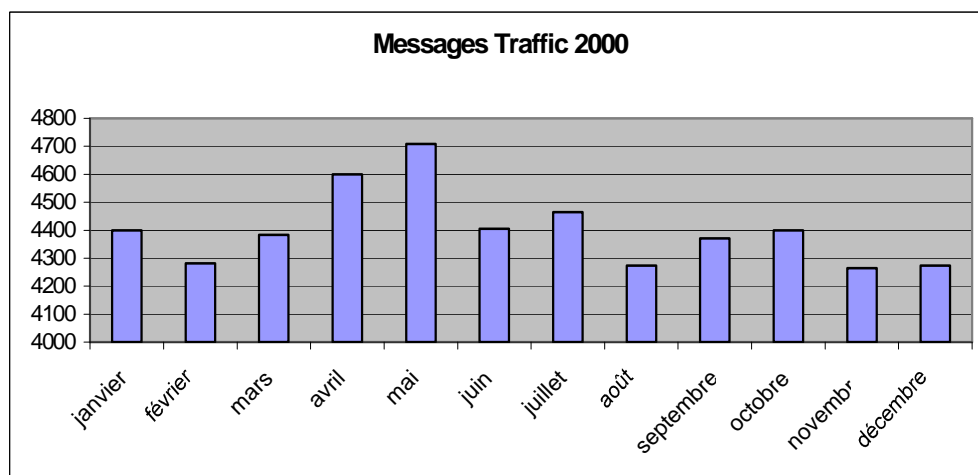
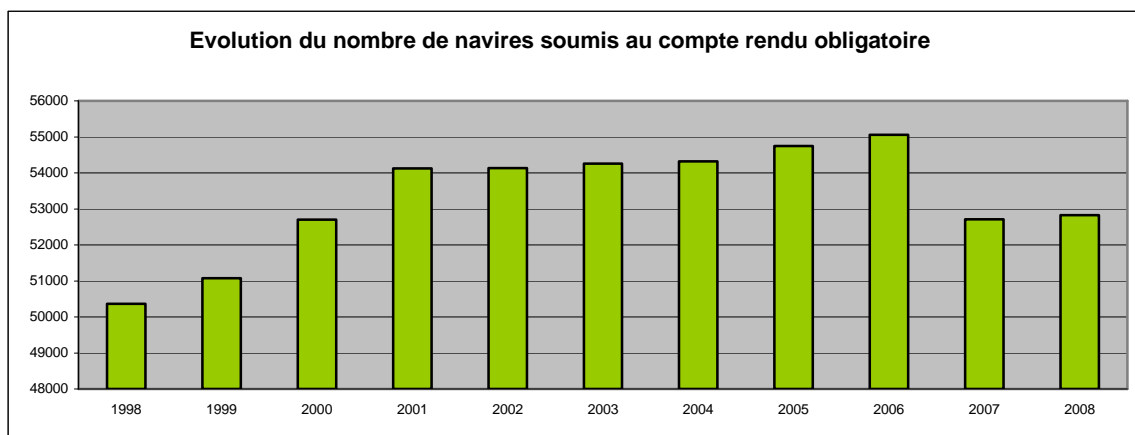
Répartition selon le type de moyen aérien utilisé



### III- SURVEILLANCE DU TRAFIC MARITIME A OUESSANT

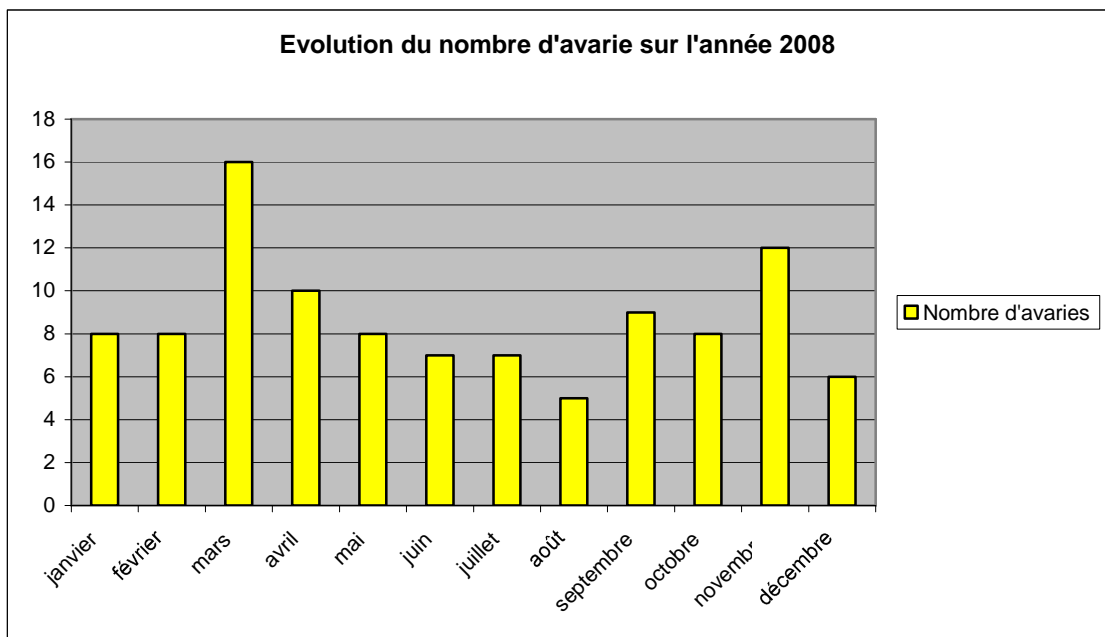
#### II- 1. Données générales sur le trafic :

Au cours de l'année 2008, **52823** (52712 en 2007) navires se sont signalés lors de leur passage dans le dispositif de séparation de trafic d'Ouessant, soit une moyenne de **145 navires par jour**.



#### II-2 Suivi des navires en avarie

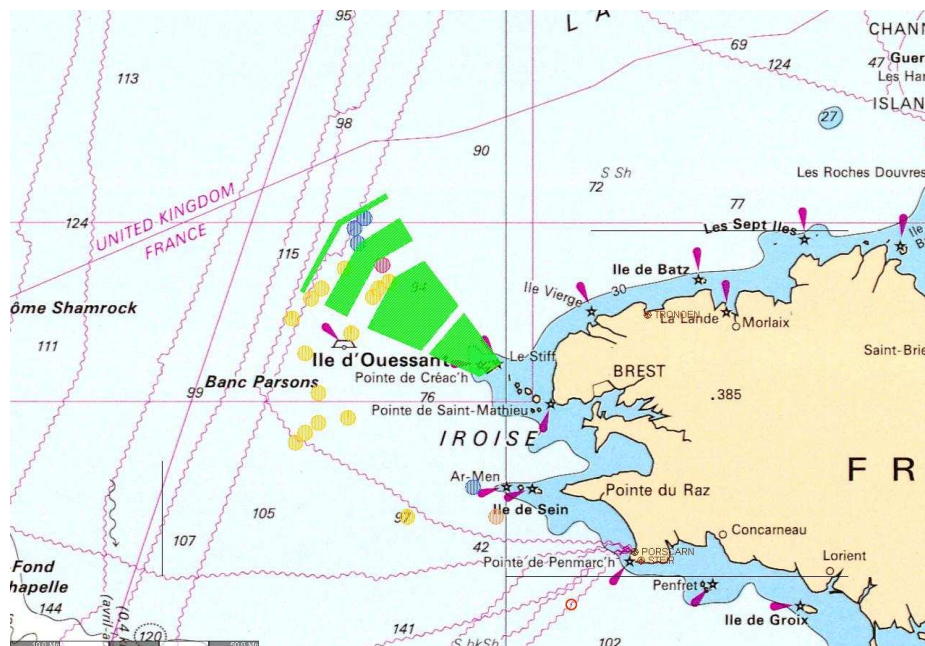
Les différentes missions attribuées aux STM conduisent à recueillir les informations auprès des navires en avarie, à calculer la dérive d'un navire proche de la terre et à informer le Centre Opérationnel de la Marine (COM) afin de mettre en oeuvre des mesures préventives (intervention des remorqueurs des Abeilles, envoi à bord d'une équipe d'évaluation, mise en demeure du préfet maritime).



Le nombre d'avarie est globalement plus important lors des mois d'hiver. Les conditions météo difficiles rendent plus dangereuse la navigation au large de la pointe Bretagne et les navires sont régulièrement soumis à rude épreuve. Du fait des dérives plus rapide l'hiver et des difficultés d'intervention, un suivi attentif doit être effectué pour réagir le plus rapidement possible en cas de besoin.

### II- 3.Détection et traitement des situations dangereuses.

Localisation des situations dangereuses

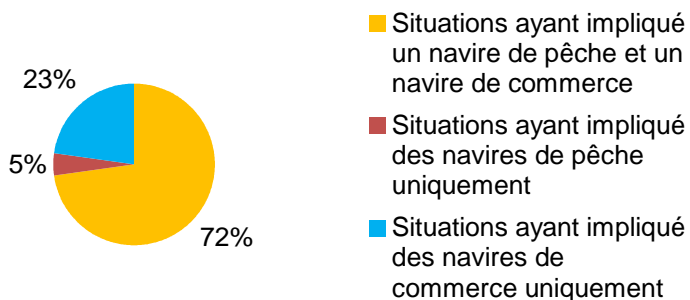


Les situations rapprochées concernent essentiellement des situations ayant impliqués des navires de pêche et de commerce. On constate que les zones situées au sud du DST, zones de pêche régulièrement fréquentées par les marins pêcheurs sont donc des zones à risques.

La grande partie des situations dangereuses constatées concerne les navires de pêche et les navires de commerce.

Mauvaise appréciation, manque de communication, absence de veille d'un côté comme de l'autre sont régulièrement les causes de ce type de situation pouvant aboutir à une collision.

## Navires impliqués dans les situations dangereuses



## II- 4. Bilan des infractions

Le nombre de contrevenants reste stable, **10** procès-verbaux ont été dressés (7 en 2007) :

- Contresens dans une voie de circulation: 3
- Défaut de signalement « OUESSREP » : 1
- Excès de vitesse dans les chenaux : 1
- Non respect des règles de barre et notamment de la règle 10 (responsabilités réciproques des navires) : 4
- Passage non autorisé dans la zone de séparation de trafic : 1

## II-5 Bilan des autorisations de mouillage et de passage dans les chenaux accordées en zone Corsen

### II-5.1- Transit dans les chenaux de la mer d'Iroise

L'arrêté n° 2003/11 du Préfet Maritime de l'Atlantique réglemente la navigation dans les chenaux et passages du Fromveur, du Four, de la Helle et du Raz de Sein :

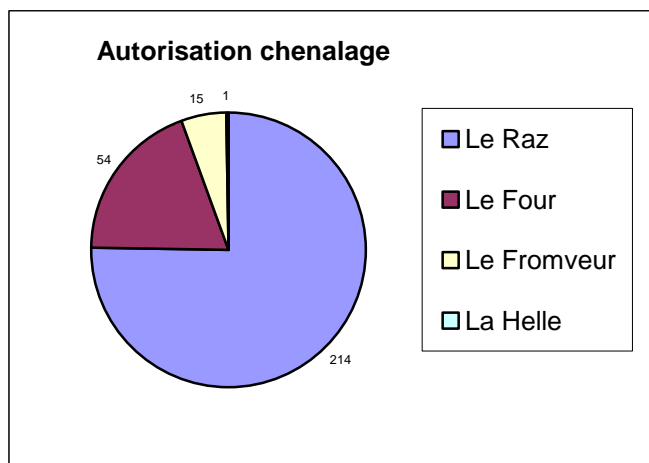
Tout navire n'appartenant pas à l'une des catégories ci-dessous et qui a l'intention d'emprunter l'un des chenaux et passages est tenu d'en informer préalablement le CROSS CORSEN qui autorise ou non le transit.

- navires de l'état français ;
- navires de sauvetage ou d'assistance ;
- navires à passagers affectés à un service local entre les îles et le continent ;
- navires de pêche (sans condition de longueur) ;
- navires de plaisance.

#### Demandes de chenalage

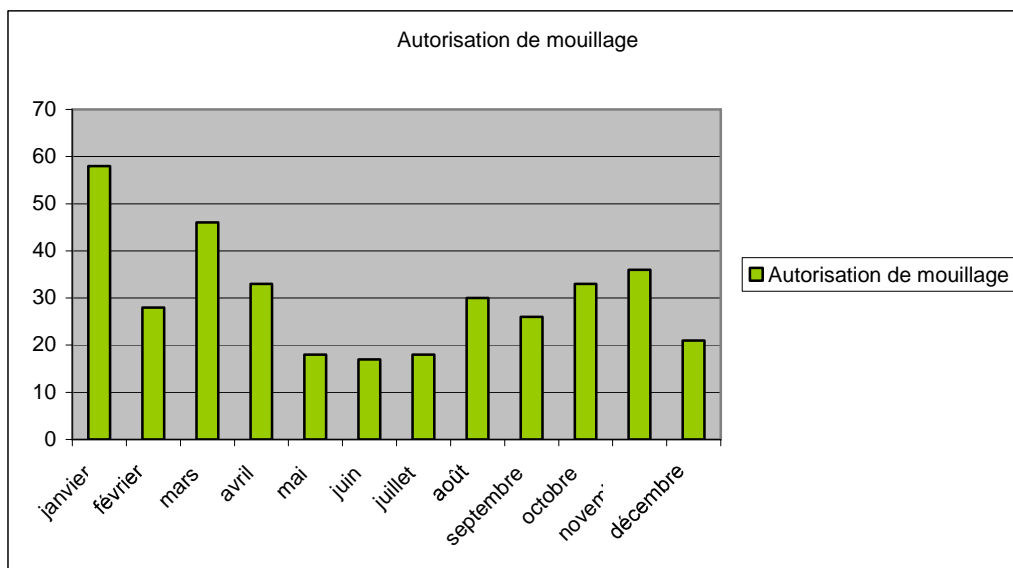
**284** autorisations ont été données

16 demandes de chenalage ont été refusées.  
 11 refus concernent le passage du Raz de Sein  
 4 refus concernent le chenal du Four  
 1 refus concerne le chenal de La Helle



**II-5.2- Mouillages**

Le nombre de demande de mouillage fluctue en fonction des conditions météo et du trafic dans les petits ports bretons.

**II-6. Evènements majeurs pour l'année 2008****31 janvier 2008 - Porte conteneurs « Horncliff »**

Le porte-conteneurs libérien *Horncliff*, en difficulté le 31 janvier à environ 290 nautiques au large de Brest, dans la zone de responsabilité britannique, signale avoir perdu 90 conteneurs, dont 60 réfrigérés. L'agence des gardes-côtes britanniques (Maritime & Coastguard Agency) a dirigé les opérations d'assistance et procédé par ailleurs à l'évacuation de 3 membres d'équipage blessés et de 6 passagers. Le CROSS Corsen reste en contact avec son homologue Anglais pour faire le point sur le nombre de conteneurs perdus et leur contenu. Compte tenu de la dérive probable des conteneurs réfrigérés -étanches et donc peu susceptibles de couler- vers les côtes françaises, la préfecture maritime de l'atlantique engage le bâtiment spécialisé *Alcyon* et le BSAD *Argonaute* sur zone pour tenter une opération de repêchage. Par ailleurs, des moyens aériens tentent de localiser les conteneurs à la dérive, pouvant représenter un danger pour la navigation.

**04 mars 2008 - Remorqueur « Sun London »**

Le remorqueur britannique *Sun London* signale au Cross Corsen la rupture de la remorque avec laquelle il tracte une coque d'un bâtiment de type "supply" de 70 m, alors qu'il se trouve à environ 29 milles nautiques dans le nord-nord-ouest de l'île de Batz (Finistère). Le remorqueur *Abeille Bourbon* est envoyé sur zone et signale une dérive rapide du supply vers la côte. Face à cette situation, la préfecture maritime a mis en demeure l'armateur de faire cesser le danger et dépêche une équipe d'évaluation et d'intervention par hélicoptère *Super Frelon* à bord du navire à la dérive. Le Cross Corsen assure le suivi de l'opération et tient informé la préfecture maritime des évolutions. Après signature d'un contrat d'assistance avec la société Les Abeilles International la coque est prise en remorque et convoyée vers Brest.

**16 mars 2008 - Princessa V**

Le navire *Princessa V*, vraquier battant pavillon Panama, se signale au Cross Corsen en avarie de barre à l'ouest de Ouessant, à l'entrée de la voie montante du dispositif de séparation de trafic. Des investigations sont menées par l'équipage et le lendemain, le navire nous informe que les réparations ne pourront être effectuées par l'équipage. L'armateur informe le Cross qu'il compte acheminé 2 techniciens à bord.

Les conditions météorologiques font dériver le navire au large, celui-ci ne représentant donc pas un danger pour le littoral. Des messages « Sécurité » sont diffusés par le Cross pour informer les navires aux alentours.

Le 17 mars à 12h00, moyennant un contrat d'assistance les deux techniciens sont transférés à bord par la vedette SNSM de Molène. Le 18 mars, le diagnostic établi l'armateur informe de la nécessité de transférer des pièces de rechange et deux techniciens supplémentaires. Le navire est alors situé à 65 nautiques au large de Ouessant.

Au vu de la dégradation des conditions météorologiques et de l'absence de moyens privés pour acheminer le personnel et le matériel, la préfecture maritime valide le principe d'intervention de l'hélicoptère de la sécurité civile Dragon 29. Le 20 mars au matin, l'hélicoptère dépose à bord personnel et matériel. En fin d'après midi, les réparations sont terminées.

Lors de cette opération, le Cross Corsen, en tant que service d'assistance maritime (MAS) a joué le rôle d'interface entre les différents moyens privés et les autorités locales.



Crédit photographique : Hélicoptère Dragon 29 – Sécurité civile

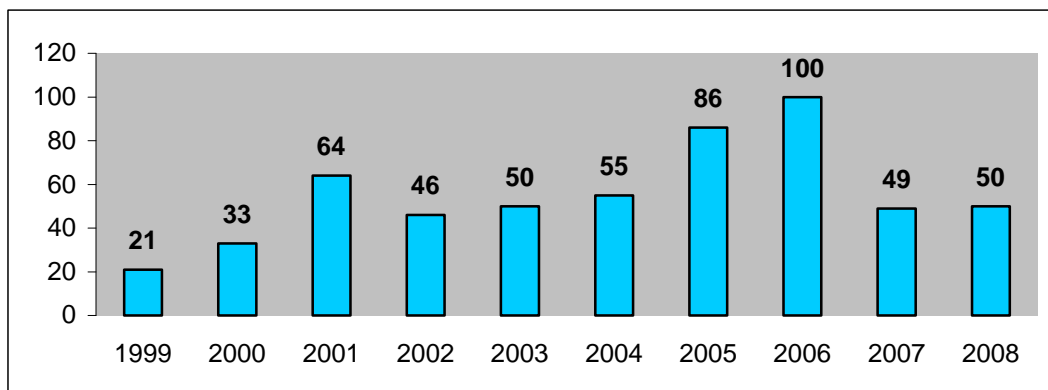
### 03 juin 2008 - Remorqueur Stratis Z

Le remorqueur *Stratis Z.*, battant pavillon panaméen, perd un des huit tuyaux en caoutchouc qu'il tracte, à la sortie du DST Ouessant. Le navire continue sa route. Des navires signalent au Cross Corsen la présence de ce tuyau de 650 m de long et de 1.40 m de diamètre. Un vol des douanes confirme l'information et le remorqueur identifié est contacté. Une mise en demeure du préfet maritime est adressé au capitaine du navire et à son armateur pour faire cesser le danger que représente ce tuyau à la dérive. Le Cross Corsen assure le suivi des opérations et rend compte à la préfecture maritime. Des messages de sécurité sont diffusés pour avertir les navires alentours. A l'aide d'un système de fortune, le *Stratis* parvient à accrocher le tuyau et demande à pouvoir aller au mouillage à Douaernez pour consolider la remorque.

## III- SURVEILLANCE DES POLLUTIONS

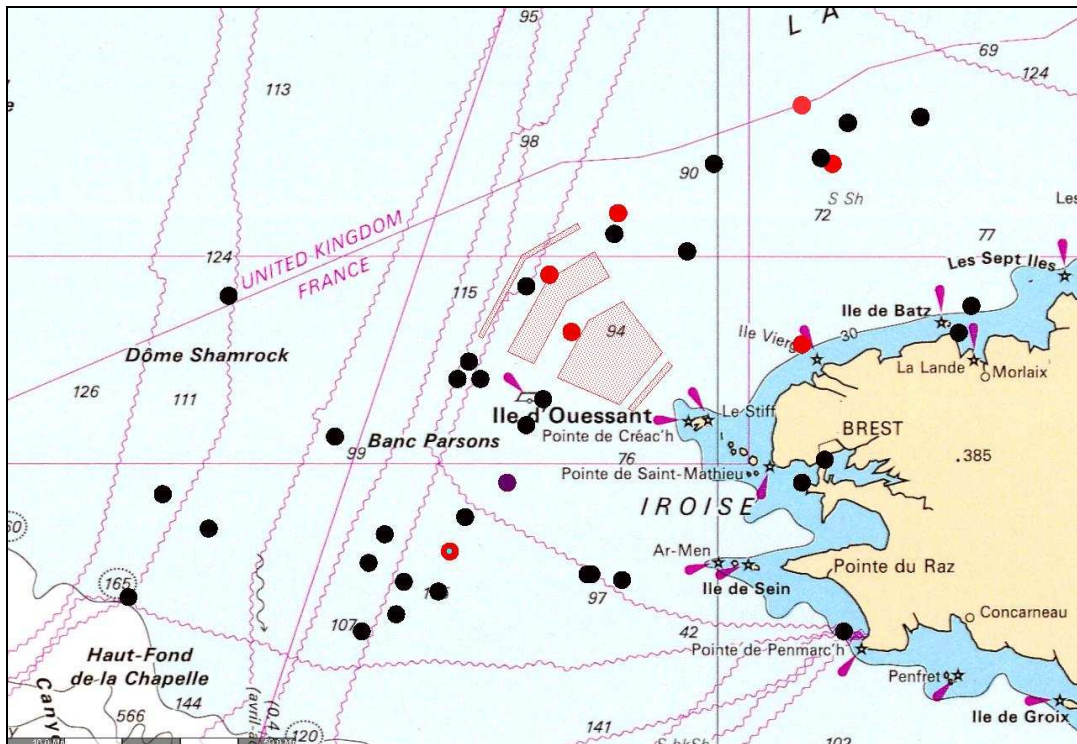
### III-1 Evolution du nombre de pollutions

50 pollutions ont été détectées au cours de l'année 2008 (49 en 2007), par l'avion POLMAR des Douanes, les aéronefs de la Marine Nationale, les différents moyens nautiques de l'Etat ou par les témoignages de commandants de navires marchands ou de pêche transitant dans la zone ainsi que par satellite..

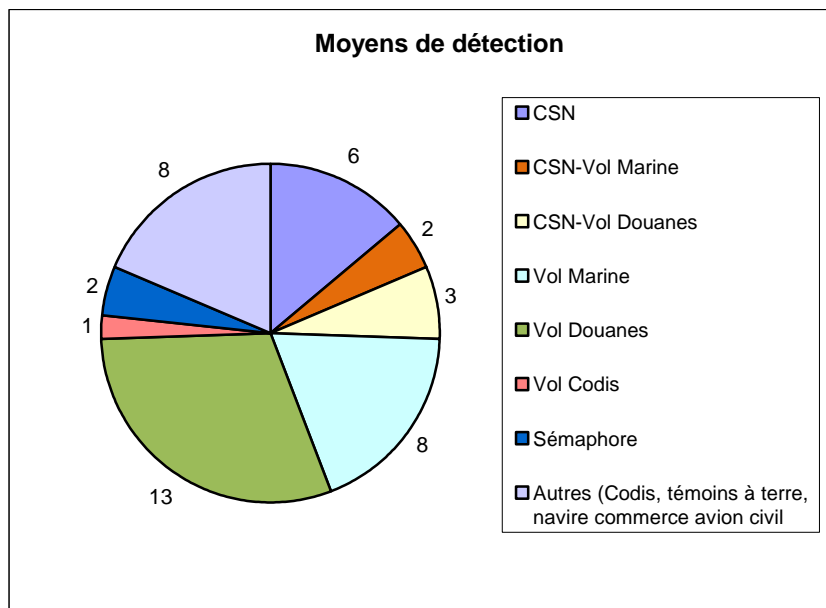


La très grande majorité des pollutions constatées sont des pollutions par hydrocarbures.

### III-2 Répartition géographique des pollutions



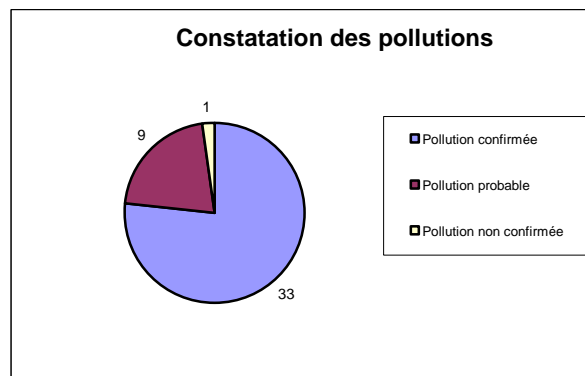
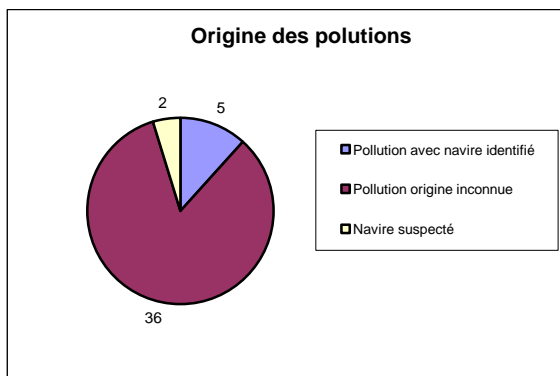
### III-3 Origine du signalement des pollutions



La surveillance des pollutions est actuellement en constante évolution. L'amélioration progressive de la maîtrise des dispositifs de surveillance par satellite permet une surveillance régulière et programmée de larges zones. Actuellement, le système Clean Sea Net (CSN) exploité par l'agence européenne de sécurité maritime (EMSA) reste un outil complémentaire au dispositif aérien mis en place (vol Douanes et Marine Nationale). La programmation des différentes missions « POLMAR » tient compte des passages satellites afin de diriger les moyens aériens sur une pollution détectée par satellite.

En matière de pollution, le Cross est chargé de recueillir tous les éléments afin d'instruire les dossiers (recueil et transmission des POLREP, données navires, communication avec les navires soupçonnés et moyens de surveillance transmission écrite et ordre de déroutement (décidés par le procureur de la république) dans certains cas définis par l'instruction du préfet maritime de l'Atlantique (REPREPOL)

En 2008, le Cross Corsen a participé au programme « MARCOAST » chargé d'expérimenter le couplage des données AIS (Automatic Identification System) aux données radar des Satellites permettant l'identification des pollueurs.



Les pollutions doivent être constatées par des agents habilités par le code de l'environnement pour être considérées comme confirmées (Commandant de bord aéronef, commandants navires d'état par exemple). En 2008 la grande majorité des pollutions ont été confirmées. Toutefois l'origine des pollutions est très souvent impossible à identifier.

### III-4 Evènements majeurs pour l'année 2008

Le 06 mars 2008, un avion des douanes constate une pollution de 24 km le long et de 100 mètres de large dans le sillage du porte-conteneurs *Ecuador Star*, battant pavillon libérien, à environ 54 milles nautiques dans l'ouest de Brest dans la zone économique exclusive française, à l'entrée du dispositif de séparation de trafic de Ouessant. Le navire est dérouté sur Brest sur décision du parquet de Brest. Après versement d'une caution de 400 000 euros et des réparations imposées par le Centre de Sécurité des Navires (Affaires Maritimes) le navire a repris sa route quelques jours plus tard.



Crédit photographique meretmarine



Crédit photographique meretmarine

Le 29 septembre 2008, un *Falcon 50* de la marine nationale constate une pollution de 11 km sur 300 m dans le sillage du navire *Al Esraa* (pavillon égyptien) à environ 40 nautiques dans l'ouest de Ouessant. Sur ordre du procureur de la République, le navire est dérouté sur Brest, sous escorte du PSP *Sterne*. Le parquet de Brest fixe la caution libératoire à 350 000 euros.

## IV- SURVEILLANCE DES PECHEES.



La réglementation des pêches maritimes a pour but essentiel la préservation des ressources halieutiques. L'observation des nombreux règlements et arrêtés qui composent cette réglementation participe à la pérennité d'une activité essentielle pour les départements côtiers. L'application des textes régissant ce domaine, souvent élaborés en concertation étroite avec les professionnels, contribue également à une cohabitation harmonieuse dans une zone côtière de plus en plus convoitée.

### IV-1 Organisation de la surveillance des pêches par le CROSS Corsen

En matière de surveillance des pêches, le CROSS Corsen agit en concertation étroite avec le CROSSA Etel, CROSS référent pour l'ensemble de la zone Corsen/Etel.

Pour la zone Corsen (Baie du Mont Saint-Michel à la Pointe du Raz), le rôle du CROSS Corsen est plus ou moins important selon que le contrôle est organisé à terre ou en mer d'une part, et que les pêcheries concernées se situent à l'intérieur ou à l'extérieur des eaux territoriales d'autre part :

#### 4.1.1 Contrôle en mer

Pêcheries situées à l'intérieur des eaux territoriales

Le CROSS Corsen assure le contrôle opérationnel des moyens sur les pêcheries situées à l'intérieur des eaux territoriales.

En pratique, ce contrôle opérationnel concerne les moyens côtiers de la Gendarmerie (TRIEUX et PENFELD) et des Douanes (DF 41, 49, 46 et 12), auxquels des orientations mensuelles de contrôle sont adressés par le CROSS, les ULAM restant sous le contrôle opérationnel exclusif des DDAM 29, 22 et 35.

Les modalités de travail convenues avec ces unités prévoient que le CROSS Corsen soit tenu informé préalablement, pendant, et postérieurement au contrôle à la mer.

**Les principaux sites sensibles sont représentés par la baie de Saint-Brieuc (braconnage endémique de la coquille saint jacques et des ormeaux, chalutage en bande côtière) la côte nord-finistérienne (campagne de pêche aux bars, cohabitation entre fileyeurs français et palangriers franco espagnol...) et la baie du mont Saint-Michel (pêche à la seiche & Coquilles Saint Jacques).**

Le CROSS Etel assure le contrôle opérationnel de l'ensemble des moyens, appelés à intervenir dans le cadre de la réglementation communautaire des pêches maritimes.

Le CROSS Etel conserve également le contrôle opérationnel des moyens hauturiers de contrôle (IRIS, THEMIS, PSP, Epée), à l'intérieur des eaux territoriales. L'intervention de ces moyens à l'intérieur des eaux territoriales, sur demande ponctuelle des DDAM 29, 22 ou 35, est organisée en concertation entre les CROSS Etel et Corsen.

#### 4.1.1 Contrôle à terre

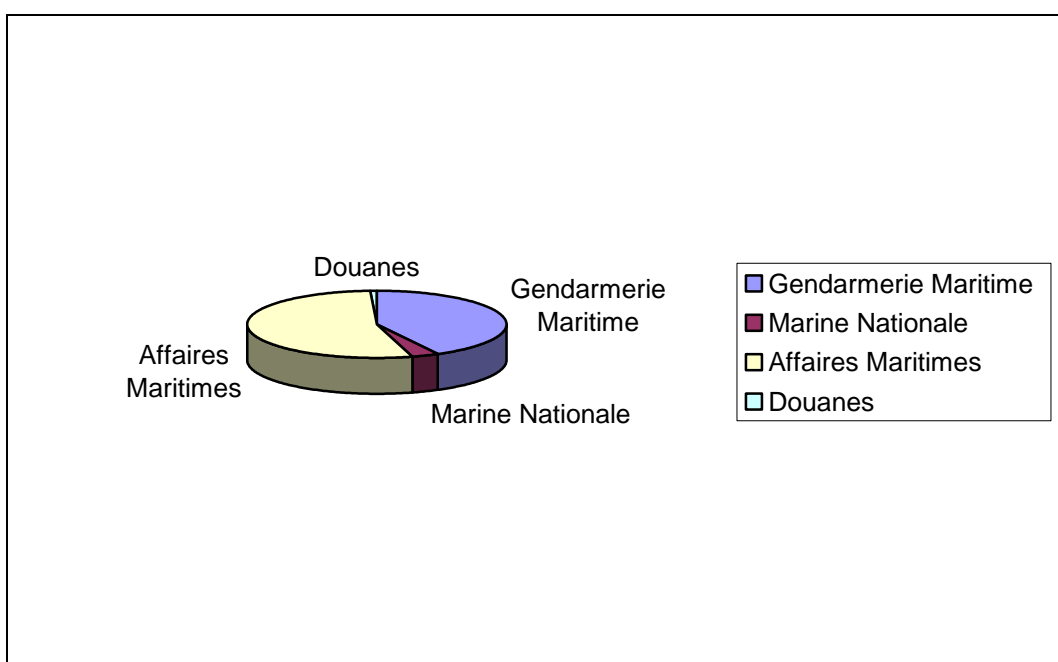
Le CROSS Corsen assure l'information des unités de contrôle à terre en tant que de besoin.

## IV-2 Eléments chiffrés

### Bilan global des contrôles en zone Corsen (zones Matthieu, Léon et Jersey)

- Nombre total de contrôles : **560**
- Nombre de PV : **87**
- Répartition des contrôles entre services

<i><b>Autorité organique du moyen de contrôle</b></i>	<i><b>Nombre de contrôles</b></i>
<i>Gendarmerie maritime</i>	<b>237</b>
<i>Affaires maritimes</i>	<b>300</b>
<i>Douanes</i>	<b>5</b>
<i>Marine Nationale</i>	<b>18</b>



## **V- DIFFUSION DE L'INFORMATION NAUTIQUE.**

Le CROSS est responsable de la diffusion des bulletins météorologiques élaborés par Météo France et des avis aux navigateurs émis par le service hydrographique de la Marine (SHOM).

### **5.1. Diffusion des bulletins météorologiques en radiotéléphonie**

#### **5.1.1. Bulletins météorologiques côtiers**

Pour répondre à cette mission, le CROSS dispose de 5 émetteurs déportés couvrant intégralement sa zone de compétence. A ce titre **1400** bulletins réguliers et **198** bulletins météorologiques spéciaux ( vents atteignant ou dépassant force 7 ) ont été émis en 2008.

## **CROSS CORSEN**

---

### **5.1.2 Bulletins météorologiques larges**

Depuis 1999, les CROSS assument la diffusion des bulletins météorologiques au profit du large (zones Atlantique et Manche) en ondes hectométriques (BLU) deux fois par jour sur deux fréquences (1650 KHz et 2677 KHz). Ainsi **728** bulletins réguliers et **458** bulletins météorologiques spéciaux larges ont été diffusés en 2008.

### **5.1.3 Avertissements à la navigation**

Depuis le premier janvier 2008, la diffusion des AVURNAV n'est plus assurée par diffusion radio MHF. Cette diffusion est désormais effectuée par le biais du système NAVTEX, ou Safety Net conformément aux exigences du SMDSM. Une diffusion complémentaire des AVURNAV en phonie peut être, le cas échéant, être assurée par le CROSS ou les sémaphores.

## **5.2. Diffusion par NAVTEX**

### **NAVTEX INTERNATIONAL**

Le CROSS CORSEN participe au réseau mondial des émetteurs NAVTEX, en couvrant la zone NAVAREA II jusqu'à 200 milles d'Ouessant, correspondant géographiquement au golfe de Gascogne.

Le service NAVTEX, destiné à fournir aux navires des renseignements de sécurité maritime (avis aux navigateurs, bulletins météorologiques, détresses), constitue une composante du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM). Ces informations émises par radio sur la fréquence 518 KHz, sont reçues sous forme de textes imprimés ou mémorisés par des récepteurs spécialisés embarqués à bord des navires.

En 2008, **14340** messages « Navtex international » ont été émis sur 518 KHz (13474 en 2007).

### **NAVTEX NATIONAL**

Le service « NAVTEX NATIONAL » est complémentaire du service « NAVTEX INTERNATIONAL ». Il a pour vocation de satisfaire certaines catégories d'utilisateurs non astreints aux obligations du SMDSM et non familiers de la langue anglaise :

Ce service est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Les avis sont diffusés sur la fréquence 490 kHz.

En 2008, **12825** messages ont été diffusés en NATIONAL (12149 en 2007).

## **6. VISITES DU CROSS CORSEN.**

En 2008, comme les années précédentes, le CROSS CORSEN a reçu de nombreux visiteurs.

L'essentiel des visites régulièrement organisées tout au long de l'année concerne des personnalités civiles et militaires, des membres des services administratifs et commerciaux, de sociétés ou de délégations étrangères souhaitant s'informer sur le système français d'organisation du sauvetage en mer et du suivi du trafic maritime.

L'application des dispositions du "**plan vigie-pirate renforcé**" a conduit à restreindre le nombre des visites.

DIFFUSION

PREMIER MINISTRE

**Secrétariat général de la mer – organisme SECMAR**

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT DU TOURISME ET DE LA MER

**Cabinet**

**Inspection générale des services des affaires maritimes**

**Direction des affaires maritimes – Bureau SM1, AT1, AT2, AT3**

**DGMT – A l'attention de Mme Ropert, Chargée des relations avec la presse-**

**BEA Mer**

**Centre d'Etudes Techniques Maritimes et fluviales :**

Département Surveillance de la Navigation Maritime et Sauvetage

CETMEF Plouzané

PREFECTURES

**Ille et vilaine – cabinet**

**Côtes d'Armor – cabinet**

**Finistère – cabinet**

PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE OUEST

SOUS-PREFECTURES

**Saint Malo**

**Dinan**

**Lannion**

**Morlaix**

**Brest**

**Chateaulin**

SECURITE CIVILE

**Base hélicoptère de Quimper**

DIRECTION DES SERVICES DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Ille et Vilaine**

**Côtes d'Armor**

**Finistère**

MARINE NATIONALE

**Préfecture maritime de l'Atlantique**

Division de l'action de l'Etat en mer

Officier de Communication Régionale

Groupement de Gendarmerie Maritime de l'Atlantique

Fosit ATLANT.

**Centre d'instruction naval**

Brest (cours des officiers)

**Bases aéronavales**

Aéro Lanvéoc

Aéro Lann Bihoué

Aéro Landivisiau

**CECLANT/OPS**

**FOSIT Brest**

**Compagnie des marins pompiers de Brest**

SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER.

**Paris**

**Délégation départementale d'Ille et Vilaine**

**Délégation départementale des Côtes d'Armor**

**Délégation départementale du Finistère**

SERVICES DECONCENTRES DES AFFAIRES MARITIMES

**Direction régionale des affaires maritimes**

**Direction départementale des affaires maritimes :**

Saint Malo

Saint Briec

Quimper

**Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage**

Etel

Jobourg

## **CROSS CORSEN**

---

Gris nez

Lagarde

### **Centres de sécurité des navires**

Saint Malo ; Brest ; Concarneau

**DAM / DSI Saint-Malo**

**GE – CFDAM**

**UFSM**

**Tour radar du Stiff**

### CENTRES OPERATIONNELS DE GENDARMERIE

Rennes

Saint Briec

Quimper

CENTRE OPERATIONNEL DES DOUANES NANTES

CENTRE DE CONSULTATIONS MEDICALES MARITIMES TOULOUSE

SAMU

Brest

Saint Briec

Saint-Malo

FMCC Toulouse

CENTRE DE DOCUMENTATION, DE RECHERCHE ET D'EXPERIMENTATION SUR LES POLLUTIONS

ACCIDENTELLES DES EAUX

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

DESS droit des activités maritimes